Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215600800-20260328-20260315-DE

République Française
Département du MORBIHAN
COMMUNE DE GUILLIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/03/2026

Référence
20260315

Objet de la délibération
Détermination du nombre d'Adjoints

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Date de la convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Vote
A la majorité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 30/03/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 28 Mars à 10 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de la commune de GUILLIERS, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, Mairie de GUILLIERS, sous la présidence de M. GICQUEL Jean-Luc, Maire

Présents : M. GICQUEL Jean-Luc, Maire, Mmes : AUQUET Isabelle, BOURHIS Elisabeth, CHANTREL Morgane, GRESNEAU Fabienne, MASSIEU Jacqueline, MINAND Charlotte, PIQUET Aurélie, MM : BOCO Loïc, DELALANDE Mickaël, DUVAL Philippe, DUVAL Thierry, PINEL Derhen, PUGIN Yannick, RODRIGUES Miguel

Excusés ayant donné procuration : .

A été nommée secrétaire : Mme BOURHIS Elisabeth.

Objet de la délibération : **Détermination du nombre d'Adjoints.**

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de GUILLIERS étant de 15, il ne peut y avoir plus de 4 adjoints au maire.

Monsieur le Maire propose de fixer à 3 le nombre d'Adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- De fixer à 3 le nombre des adjoints de la commune de GUILLIERS.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/03/2026
Le Maire
Jean-Luc GICQUEL

